

**Ecole élémentaire de Saint Amand Longpré**  
**Compte-rendu du conseil d'école du jeudi 5 NOVEMBRE 2020**

**Présents :** Mmes Delpech, (enseignante), Redouin (directrice), Berthier (parents d'élèves), M. Clément (parents d'élèves), Mme Hertz (présidente du SIVOS), Mme Dubois (DDEN),

**Excusés :** Mmes Fortin (IEN), Hertz Carvalho, Darde (parents d'élèves), Mmes Faguet, Benali, Pichet, Loron, Clément, Savignat (enseignantes), Labbé (membre du RASED), Messieurs Thomine (enseignant), Audoux (Psychologue de l'Education Nationale), Mmes Bellande, Lecoinque, Daubignard, Darde (parents d'élèves), M. De Lemos (parents d'élèves)

**Ordre du jour I-** Bilan de la rentrée : (*élections effectifs,*)

II- Le règlement intérieur de l'Ecole : (approbation)

III- Le point sur les projets de classes : (avancement, sorties ...)

IV - Cadre de Vie :( locaux, environnement immédiat, sécurité,...)

V- Questions diverses.

**I Bilan rentrée** : effectif actuel 161.

Répartition par niveau 2020-2021	Répartition par classe 2020-2021	Répartition par regroupement 2020-2021
<b>CYCLE II</b> <b>86</b> 94 EN 2019-20220	CP 20	ULIS 12
CP <u>26</u>	CP-CE1-6/14 20	
CE1 <u>24</u>	CE1/CE2 – 10/10 20	
CE2 <u>36</u>	CE2 26	
<b>CYCLE III</b> <b>74</b> 71 EN 2019-2020	CM1/CM2 - 17/7 24	
CM1 <u>43</u>	CM1 26	
CM2 <u>32</u>	CM2 25	
<b>Total</b> <b><u>161 ( 165 en 2019-2020)</u></b>	<b>Total 161</b>	

Organisation pédagogique : 7 classes + un dispositif ULIS ( les inclusions continuent malgré le nouveau protocole)+ un RASED entièrement renouvelé mais incomplet (psychologue scolaire et maître E, mais pas de maître G, ce qui est regrettable compte tenu des besoins réels identifiés)

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le 9 octobre dernier. La participation à ces élections est de 55% Ont été élus 6 titulaires : Mmes Daubignard, Lecoinque, Berthier, Bellande, Darde et Messieurs De Lemos, Clément  
 3 conseils d'école dans l'année scolaire : un dans les 15 jours qui suivent les élections, un en mars et un en juin. Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les enseignants, les représentants de parents d'élèves, le président du SIVOS, le DDEN. Le conseil d'école donne son avis sur les questions de vie scolaire mais également les temps périscolaires (cantine, garderie...). Il vote le règlement intérieur de l'école.

La directrice souhaiterait que les questions diverses lui parviennent quelques jours avant la séance pour qu'elle puisse les étudier avec ses collègues et transmettre au SIVOS celles le concernant. Si ce n'est pas le cas possibilité de les traiter au prochain conseil d'école.

Chacun peut s'exprimer en demandant la parole.

Les suppléants peuvent assister aux séances du conseil d'école. Par contre, ils ne peuvent pas voter sauf dans le cas où ils remplacent un membre titulaire absent.

La durée est d'environ 2 heures.

Un membre de l'assemblée est le secrétaire de séance désigné au début du conseil. Mais c'est la directrice qui réalise le compte-rendu de la réunion. Celui-ci sera affiché à l'école, transmis au SIVOS, à l'IEN, aux représentants de parents et aux parents qui en font la demande.

**II Règlement intérieur et chartes** : le règlement intérieur de l'école, la charte d'utilisation d'internet et la charte de la laïcité à l'école sont approuvés. Ces trois documents seront portés à la connaissance des familles sur le site de l'école.

Pas de modification apportée cette année sur le règlement intérieur

La charte de la laïcité à l'école a pour but de rappeler les règles qui nous permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et de transmettre les valeurs de la république ainsi que ses symboles. Elle a été élaborée suite à la loi d'orientation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013.

Même si elle difficilement accessible, c'est à l'école que l'enfant va découvrir les règles de vivre ensemble et on retrouve dans cette charte plusieurs notions citoyennes qui sont au cœur des apprentissages de l'école.

La directrice rappelle que cette charte est affichée dans les classes. Les drapeaux tricolore et européen et la devise de la République doivent être apposés sur la façade de l'école. + la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen affichée côté élémentaire.

Les enseignants en ont profité pour évoquer l'hommage à Samuel Paty et comment cela s'était passé. Dans chacune des classes, les enseignants ont rappelé auprès des enfants les faits, les circonstances sans dramatiser et en respect de l'âge de chacun. Un travail en EMC va se poursuivre sur les valeurs de la République, la liberté d'expression

Est également annexée à ce règlement la charte des Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Le règlement intérieur, la charte de la laïcité et la Charte des Technologies seront mis sur le site de l'école et un petit coupon mis dans les cahiers de liaison sera à remplir et signer par les parents.

### **III Projets de classe/USEP/coopérative scolaire/présentation du RASED/évaluations nationales CP/CE1**

Toute l'école participera à une animation BD Boum. Une intervention est prévue l'école le 12 et 13 novembre

Toutes les classes ont bénéficié du cycle rugby avant et après les vacances.

D'autres cycles sportifs avec intervenants seront menés (Basket, Rugby, football, Sport santé...) si toutefois les conditions sanitaires le permettent. Toute l'école s'est inscrite afin de participer aux différentes animations USEP

Les Classes de CP- CE1 de Mme Pichet et de CE1/CE2 de M Thomine ont démarré un cycle chants et musique avec l'intervenante le vendredi, il débouchera sur un spectacle

Les CM2 devaient commencer un cycle Natation à la piscine de Vendôme. Les séances ne sont pas annulées mais reportées.

#### Réseau d'aide (RASED).:

M Beaudoux, psychologue scolaire, travaille sur plusieurs écoles regroupées dans un périmètre très large

Mme Labbé, maître E, intervient pour des remédiations pédagogiques auprès des élèves des écoles regroupées également sur un large périmètre.

**Le réseau est toujours incomplet en l'absence d'un maître G ( maître spécialisé en charge des aides à dominante rééducative).**

Les membres du RASED interviennent sur un secteur très large couvrant 16 écoles et plus de 1300 élèves. Les familles peuvent joindre la psychologue scolaire en cas de problème relevant de ses compétences. Les enseignants signalent les problèmes des élèves auprès du RASED qui intervient dans le suivi de la scolarité des élèves.

Le psychologue apporte son expertise au sein de l'équipe enseignante de l'école. Il contribue à l'observation des élèves identifiés par l'enseignant de la classe, à l'analyse de leurs compétences et des difficultés qu'ils rencontrent et à la définition des aides nécessaires. Il aide au repérage des élèves en situation de handicap et à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation. Il contribue à une relation positive avec les parents pour faciliter la réussite scolaire.

Le maître E quant à elle intervient sur le plan pédagogique avec des petits groupes d'élèves sur des objectifs bien définis en accord avec l'enseignant de la classe.

USEP : Bilan financier à ce jour : à ce jour, environ 4 000 €

Coopérative scolaire : A la clôture des comptes, le 30 septembre, 15 000 €.

Mme Delpech rappelle qu'il y a eu très peu de mouvements l'année dernière puisqu'il y a eu peu de frais, de sorties. Les projets de fin d'année n'ont pas pu avoir lieu.

Evaluations nationales CP/CE1 : en CP, les résultats mettent en évidence une situation moins difficile que l'an dernier, néanmoins 6 élèves ont de « grands besoins » en français et en mathématiques.

En CE1, la situation est plus complexe puisque 10 élèves ont de « grands besoins » en français en mathématiques. Ceux sont les élèves qui étaient déjà en difficulté l'année dernière en CP.

On constate que les enfants fragiles en français le sont également en mathématiques.

#### **IV Cadre de vie : sécurité /locaux**

Informations sur les plans de prévention et de mise en sécurité : Un exercice d'alerte incendie a été exécuté le 24 septembre. Il s'est déroulé conformément aux consignes données. Le bâtiment a été entièrement évacué en 4 minutes.

Un exercice de confinement de type attentat-intrusion a eu lieu le mardi 13 octobre. Cet exercice a eu lieu dans tous les établissements d'enseignement du Loir-et-Cher. Personne n'était au courant du moment. La seule information était que cet exercice aurait lieu la dernière semaine avant les vacances et que l'alerte serait sonnée par téléphone. Cet exercice avait surtout pour objet de tester la capacité des écoles et établissements à recevoir un message d'alerte et à le diffuser à l'ensemble des élèves et personnels. Ces derniers doivent reconnaître et se mettre en sûreté dans les classes ou espaces prévus par le PPMS-AI (plan particulier de mise en sûreté) .

J'ai déclenché l'alarme après avoir reçu un SMS pour tout le bâtiment à 9h25.

Toutes les classes sont restées confinées. Le mot d'ordre était de se cacher sous les tables, loin des fenêtres, rideaux tirés, lumières éteintes. Les élèves sont restés ainsi jusqu'à 9h52, heure à laquelle les directrices ont reçu le SMS de fin d'alerte. La directrice est passée dans les couloirs pour voir si le silence était bien réalisé et a essayé d'entrer dans les classes. Exercice très bien réalisé par les élèves et les adultes.

Un bilan a été réalisé.

Exercice important puisqu'il a permis de mettre en évidence un problème : l'équipe s'attendait à avoir un appel téléphonique. Et non, l'appel n'a pas eu lieu. Donc problème qui a été remonté car à l'école c'est une boîte vocale donc pas d'appel reçu (problème du standard automatique). C'est Mme Redouin qui a regardé par hasard son portable en silencieux et qui a vu le SMS d'alerte exercice (reçu à 9h22).

La situation sanitaire liée au Covid s'est dégradée et le gouvernement a dû prendre de nouvelles mesures dont un confinement général. Tous les élèves continuent d'aller à l'école et les temps de cantine et de garderie sont maintenus. Donc le retour à l'école après les vacances d'automne s'est réalisé dans un contexte très particulier qui a nécessité une organisation renforcée des mesures sanitaires d'une part et une vigilance suite aux attentats terroristes d'autre part. Les mesures sanitaires mises en place depuis la rentrée de septembre ont été pour la plupart maintenues. Il faut à nouveau les maintenir et les renforcer ensemble.

Rappel des éléments clés du protocole sanitaire :

- les élèves ne se rendent pas à l'école en cas de symptômes, fièvre ou cas contact avérés. Les personnels appliquent les mêmes règles.
- Nettoyage et désinfection des classes : aération des classes et désinfection des points de contact plusieurs fois par jour (fait également par l'emploi civique)
- port du masque par tous les élèves et les adultes.
- Limitation du brassage : les entrées et les sorties sont échelonnées. Les groupes ne sont plus du tout brassés. Les zones de récréation ont été remises en place comme en juin. La directrice demande s'il est possible de faire des tracés à la bombe. Les toilettes et lavabos par classe étaient déjà organisés à partir de septembre. Ce dispositif est maintenu. La cantine conserve les mêmes groupes classes. Le lavage des mains est réalisé à l'arrivée, avant et après la récréation, avant et après la cantine. Après l'école, le lavage des mains s'effectue au retour à la maison.

## **V Questions diverses**

Ventes diverses (chocolat, opération ferraille, ....) : Le choix de ne pas lancer de vente de chocolats en octobre est argumenté par la proximité des cotisations de coopératives déjà versées par les familles et les photographies scolaires qui vont arriver dès ce soir dans les familles d'une part, le collègue ayant réalisé en septembre une vente d'autre part.

Une vente de brioches via un fournisseur a été proposée par l'Association des Représentants de parents d'élèves. Très bonne participation avec un bénéfice d'environ 1 000 € ( 583 brioches commandées, 102 familles ont participé)

Elles seront distribuées lundi prochain, les plus grosses commandes ce week-end.

Distribution rendue plus compliquée avec le protocole sanitaire et le plan Vigipirate renforcé.

Serait-il possible d'avoir une bibliothèque dans l'école ?

Dans chacune des classes, il y a un coin lecture. De plus chacune des classes se rendaient au point lecture 3 fois par an pour une activité autour du livre et pour emprunter des livres. Mme Hertz insiste sur le fait que le point lecture n'est pas adapté à l'accueil d'une classe (trop petit) et que les médiathèque des Territoires vendômois sont loin ce qui engendre des frais de transports importants. Le SIVOS réfléchit à une autre solution (un point lecture plus grand sur la commune).

Qui est responsable du portail (SIVOS ou école) ?

Le SIVOS est responsable avant 8h50, sur la pause méridienne et après 16h30.

L'école est responsable de 8h50 à 12h et de 13h20 à 16h30.

Pourquoi en dehors des heures d'ouverture, le SIVOS refuse d'ouvrir aux parents (ramenant leur enfant après un RDV) contrairement aux enseignants ?

Le SIVOS n'a pas les informations de l'école et ne connaît pas les rendez-vous de chacun.

Il est vrai qu'avoir le téléphone dans la classe perturbe le fonctionnement de la classe et les enfants, cela gêne les apprentissages.

Pour remédier à ce problème, c'est l'emploi civique qui ouvrira le portail et répondra au téléphone.

Par contre, une solution reste à trouver pour sortir de l'école.

Pourquoi nos questions en conseil d'école ne figurent pas à l'ordre du jour des réunions SIVOS?

Mme Hertz rappelle que ça ne fait pas partie des missions du SIVOS mais que dans les questions diverses, le représentant du SIVOS présent lors du Conseil d'école fait remonter ce qui a été dit.

Qui récupère les ballons chez les voisins?

Cela dépend des voisins, certains les renvoient, d'autres les séquestrent.

Concernant les activités sportives où on demande aux élèves de se changer en cas de salissures, 1 endroit leur est-il maintenant proposé autre que dans les toilettes ?

Peu de solutions, un rappel sera fait aux enseignants pour utiliser la salle informatique.

Les barrières de chantier qui délimitent les allées et venues aux écoles peuvent-elles être remplacées par autre chose car l'accès est difficile et serré pour les personnes ayant des poussettes, dangereuses pour les jeunes enfants où les crochets sont au niveau de leurs visages et où les sangles des cartables peuvent s'accrocher ?

Les barrières seront retirées le long du couloir (marquage au sol) mais seront laissées du côté maternelle (passage plus large).

Serait-il possible d'avoir de la lumière dans l'allée, entre le portail de l'école élémentaire jusqu' au parking de l'église (entre les flaques d'eau et les barrières ça devient problématique quand il fait nuit) ?

Mme Hertz prend note et en parlera avec les employés communaux (le problème avait déjà été soulevé) et pense qu'il faut remettre en place l'orientation du spot de la cour.

Si cela ne fonctionne pas, peut-être faut-il trouver une solution solaire ?

Dans un contexte normal (hors covid) est ce que toutes les classes se retrouvent en même temps en récréation ?

oui

Combien de personnes assurent la surveillance de la récréation et sur le temps du midi ?

Il n'existe aucune réglementation.

Sur le temps scolaires, 3 personnes surveillent la cour et les toilettes.

Durant la pause méridienne, 5 personnes sont présentes pour 2 groupes (environ 140 élèves).

Dès l'apparition de fortes chaleurs ou d'ensoleillement intense, les classes sont invivables. Quels sont les dispositifs envisagés, à moyen et long terme, pour lutter contre la chaleur ?

Mme Hertz annonce que des travaux sont envisagés après avoir fait plusieurs études thermiques.

Plusieurs solutions ont été envisagées :

- Les brise-soleil (impossible)
- La climatisation, solution inenvisageable car le bâtiment HQE est incompatible avec une climatisation. De plus l'ARS est défavorable à l'installation de climatisation dans les écoles.

La solution préconisée : des stores extérieurs (baisse de la température de 3 à 4 degrés) à coupler avec d'autres travaux. Mme Hertz soulève le fait que cette solution occasionnera des problèmes de lumière. Les travaux sont prévus avant les vacances de printemps.

- Le SIVOS complètera les travaux par d'autres dispositions pour que la chaleur ne s'installe pas :
  - Réglage du double flux
  - Remplacement des plaques des préaux et des avancées par des plaques plus sombres (investissement plus important et travaux plus longs donc pas avant les vacances d'été)

Mme Hertz rappelle qu'il fallait prioriser les dépenses car il n'était pas envisageable de faire un nouveau prêt pour le SIVOS.

Comme demandé par les parents d'élèves, un trombinoscope de l'équipe du mercredi sera affiché ainsi que les activités proposées.

La directrice propose de mettre ces informations sur le site de l'école ainsi que le menu de la cantine puisque pour des soucis écologiques et économiques, il n'est plus distribué aux familles.

Mme Hertz informe que le menu est visible sur le site d'API, le fournisseur des repas.